

# Loi approuvant le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015 (11907)

*du 24 juin 2016*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du  
4 octobre 2013;  
vu l'article 14A, alinéa 3, de la loi générale sur le logement et la protection  
des locataires, du 4 décembre 1977;  
vu le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour  
l'année 2015;  
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation René et Kate Block du  
23 mars 2016,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport d'activité**

Le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015  
est approuvé.